

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Français 2			
Code	PEIM2B46PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) HELHa Campus Mons Marie-Françoise DESCHAMPS (deschampsfmf@helha.be) HELHa Gosselies Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder l'étude du français avec ses futurs élèves du primaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de décrire, d'expliquer, d'expérimenter et d'argumenter des dispositifs didactiques.

Au terme de l'U.E, l'étudiant prouvera la maîtrise des savoirs linguistiques, littéraires et méthodologiques nécessaires à l'enseignement en école primaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B46PPA Français

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B46PPA Français

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français			
Code	6_PEIM2B46PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder l'étude du français avec ses futurs élèves du primaire.

Il est demandé à l'étudiant de maîtriser les savoirs et savoir-faire relatifs aux méthodologies vues lors des cours de français de Bloc 1 NP.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

- Démontrer sa maîtrise de différents savoirs linguistiques, littéraires et méthodologiques nécessaires à l'enseignement du français à l'école primaire ;
- Faire des choix didactiques et pédagogiques pertinents et argumentés concernant l'apprentissage du français aux élèves de primaire ;
- Expliciter ses actes pédagogiques en fonction du cours et de son expérience de stage ;
- Faire preuve d'autocritique par rapport aux leçons prestées en stage ;
- Réagir adéquatement face à une situation de classe qui lui serait présentée ;
- S'entraîner à porter un regard critique sur l'évolution de certaines pratiques existantes ;
- Maîtriser de façon satisfaisante l'expression orale et écrite pour enseigner et communiquer.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Outils de la langue qui doivent être maîtrisés pour répondre aux situations d'enseignement-apprentissage impliquant la maîtrise de la grammaire, du vocabulaire, de la conjugaison et de l'orthographe ainsi que de leur enseignement, mais aussi des notions littéraires (types et genres de textes, schémas narratifs...).
- (Re)découverte des différents types de textes et genres littéraires régulièrement exploités à l'école primaire.
 - Les types de textes (fiches d'identité/référentiels pour les enfants).
 - Les genres issus de la tradition orale (versions traditionnelles et/ou réécrites).
 - (Re)lecture de certains classiques de la littérature et de productions plus récentes + enrichissement par des lectures personnelles.
 - Applications pédagogiques et exercices adaptés à l'école primaire.
 - Le texte narratif et le conte.
 - Le texte descriptif
- Conception de questionnaires de lecture : première approche
- L'orthographe : didactique de l'orthographe lexicale et grammaticale, différents types de dictées...
- Les accords
- Le savoir écrire
- Exploitation des albums jeunesse en classe

- ...

Démarches d'apprentissage

- Approche par situations-problèmes ;
- Travaux en autonomie ;
- Travaux par groupes ;
- Travaux dirigés ;
- Exposés ;
- Etc.

La présentation des éléments théoriques se réalise tantôt sous une forme magistrale, tantôt sous une forme interactive ou via des capsules vidéo à visionner anticipativement à domicile.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de questions-réponses sera proposée aux étudiants avant les examens de janvier et de juin.

Sources et références

Entre autres :

- Braun A. et Cabillau J.-F., *Le français pour chacun*, Bruxelles, Plantyn.
- Breckx M., revu et actualisé par Cherdon C. et Wautelet B., *Grammaire française*, De Boeck.
- Brissaud C. et Cogis D., *Comment enseigner l'orthographe aujourd'hui ?*, Paris, Hatier.
- Cherdon C. et Wautelet B., *Bingo ! Mon coach d'orthographe grammaticale pour écrire tout seul*, Bruxelles, De Boeck.
- Lafontaine A., Vanhulle S. et Terwagne S., *Les cercles de lecture*, Bruxelles, De Boeck.
- Ouzoulias (André), "Démocratiser l'enseignement de la lecture-écriture", cafepedagogique.net.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Certains supports de cours sont mis à disposition sur la plateforme en ligne de l'école.

D'autres sont distribués en version papier, mais requièrent une prise de notes complémentaires.

D'autres supports encore sont utilisés de manière occasionnelle : (extraits de) manuels, articles, vidéos, etc.

4. Modalités d'évaluation

Principe

À l'occasion de chacune des évaluations, l'étudiant devra faire montre de sa maîtrise des contenus enseignés, être capable de les mettre en pratique et justifier ses choix didactiques et pédagogiques dans une situation professionnelle donnée.

En janvier (50%) : travail (30% - hors session, en duo/trio) + oral (70% - en session, en individuel)

En juin (50%) : examen écrit

Au Q3 : l'évaluation sera écrite et portera sur la matière en échec (voir dispositions complémentaires).

Pour les toutes les sessions d'examen :

- Pouvoir manier les différents contenus et pratiques abordés ;
- Pouvoir faire des liens entre théorie et pratique (expériences de stages actifs et observations, entre autres) ;
- Pouvoir justifier des choix pédagogiques en s'appuyant sur des contenus du cours et autres (expériences et réflexions personnelles, etc.).
- Lectures de l'année (cf. listes)
- Travaux formatifs en cours d'année, MAIS constitutifs de la matière...

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evm	50	Exe	50	Exe	100

Evm = Évaluation mixte, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

L'évaluation du Q1 (50%) porte sur la matière du Q1, l'examen du Q2 (50%) porte sur celle du Q2.

La note globale est la moyenne arithmétique des deux évaluations.

Au terme de l'UE, si la note obtenue est :

- inférieure à 10/20 et que les deux évaluations (Q1 + Q2) sont en échec, l'étudiant sera interrogé sur les deux parties du cours (Q1 + Q2) au Q3.
- inférieure à 10/20, mais qu'une seule des deux évaluations (Q1 ou bien Q2) est en échec, l'étudiant sera interrogé au Q3 uniquement sur la partie en échec. La note de l'évaluation réussie (Q1 ou bien Q2) sera conservée et vaudra 50% de la note finale obtenue au Q3.
- égale ou supérieure à 10/20, mais qu'une des deux évaluations (Q1 ou bien Q2) est en échec, la note la plus basse des deux évaluations devient la note globale et l'étudiant sera interrogé au Q3 sur la partie en échec. La note de l'évaluation réussie (Q1 ou bien Q2) sera conservée et vaudra 50% de la note finale obtenue au Q3.

Au Q3, le même principe prévaut : il faut que l'évaluation de chacune des parties du cours soit égale ou supérieure à 10/20 pour que l'UE soit validée. Dans le cas contraire, la note de la partie en échec (Q1 ou bien Q2) est la note globale de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).